

Médiation éducative

Favoriser la qualité du climat scolaire, le bien-être des jeunes et la promotion des valeurs citoyennes

Contact : Arlette BOUTIN, aboutin@hauts-de-seine.fr, 01 41 37 14 88
Sidi-Mohamed BENLAHCEN, sbenlahcen@hauts-de-seine.fr, 01 41 37 11 15

Le dispositif de médiation éducative a été mis en place en 1996 à l'initiative du Conseil Départemental dans les collèges publics des Hauts-de-Seine. L'enjeu à l'époque était double, mettre à disposition des collèges un personnel spécialisé et formé à la gestion des conflits et à leur prévention et faire de ce dispositif un tremplin vers l'emploi.

Les médiateurs éducatifs, au nombre de 73, présents aujourd'hui dans 64 collèges des Hauts-de-Seine assurent auprès des jeunes et des communautés éducatives une mission originale contribuant à la qualité du climat scolaire, à la promotion de la persévérance scolaire et des valeurs citoyennes. Leur expertise construite au fil des années et nourrie par des temps annuels de formation leur confère un rôle majeur dans l'identification et le dépassement de situations de crise, l'accompagnement des adolescents vulnérables, le soutien éducatif de parents fragilisés. Ils allient interventions individuelles et projets collectifs autour des thématiques traversant l'actualité : harcèlement, usage à risque des réseaux sociaux, perte des repères républicains. Ils s'attachent également à développer chez les jeunes l'estime de soi, la capacité de projection dans les temps difficiles que nous traversons, souvent associés à une préoccupante perte de sens impactant les apprentissages.

La mission assignée au médiateur éducatif en collège se déploie selon la fiche de poste construite autour des quatre items suivants :

- A partir du diagnostic posé, le médiateur porte auprès des collégiens et de la communauté éducative la mise en œuvre des priorités départementales : le bien-être, le climat scolaire, la persévérance scolaire et la citoyenneté au travers de suivis individuels et de projets collectifs ;
 - Il apporte une expertise auprès des collégiens, parents et communautés éducatives dans l'identification et le dépassement des situations de crise ;
 - Il développe un rôle de conseil et d'accompagnement des élèves, de leurs familles et de la communauté éducative ;
 - Il contribue à la dynamique de déploiement du projet jeunesse par un travail régulier en réseau avec les porteurs d'actions au sein des collèges (gestionnaires de projet, référents, coordonnateurs de territoire...).
- Ses activités principales se déclinent de la façon suivante :
 - Contribuer à la qualité du climat scolaire par la mobilisation d'une expertise associant repérage des élèves en difficulté, écoute active, diagnostic, médiation centrée sur la personne, communication non violente, méthode de préoccupation partagée.
 - Développer chez l'adolescent la confiance et l'estime de soi au travers du déploiement des compétences psychosociales, de la remobilisation, de la remédiation et à la création d'espaces propices à l'expression des talents des jeunes.
 - Prévenir les conduites à risques (harcèlement, addiction numérique, exposition sur les réseaux sociaux) en favorisant l'acquisition des repères de vie sociale, de savoir-être.

- Promouvoir les comportements citoyens par la diffusion des valeurs républicaines en soutenant la **prise d'initiative et l'engagement des jeunes**.
- Contribuer à donner sens à la scolarité et aux apprentissages pour nourrir la motivation et faire reculer le risque de décrochage scolaire.
- Encourager le lien collège-parents et **contribuer au repérage des familles en difficulté d'usage numérique** pour déclencher les partenariats utiles en territoire.
- Impulser et piloter des projets éducatifs et citoyens en lien avec les ressources du collège, du Département et les partenaires du territoire.
- **Valoriser l'analyse et la compréhension de la vie du collège et des situations individuelles lors de participations aux instances clés de l'établissement (commissions éducatives, commissions de suivi, CVC, GPDS, CESC, ESS, conseil d'administration...).**
- Rendre compte de son activité (feuille de route, reporting, fiches projet, contribution au rapport d'activité).
- Etre force de proposition pour valoriser et faire connaître la médiation éducative aux travers de divers supports de communication (écrits, participation colloques, media, réseaux sociaux).

Ces dernières années, marquées par la vague d'attentats, la crise pandémique, l'explosion des réseaux sociaux ont fait émerger le constat du développement de comportements adolescents préoccupants, en opposition ou en abandon, bien au-delà des établissements associés à la vulnérabilité sociale. Les **problématiques adolescentes sont aujourd'hui partagées par des collèves qui demandent à bénéficier de l'appui d'une médiateur ou médiatrice au vu des fragilités personnelles et des comportements à risque** identifiés, source de tensions entre adolescents ou avec les communautés éducatives.

Durant l'année scolaire 2021/2022, le dispositif passera de 73 à 85 médiateurs, et de 64 à 74 collèges concernés : cela permettra de mieux répondre aux besoins des jeunes, des principaux et de leurs équipes. **Les critères d'affectation présidant au choix de ces établissements sont de plusieurs ordres : typologie des établissements, degré de vulnérabilité sociale, tensions internes et de l'environnement, qualité de la coopération assurant un positionnement optimal du médiateur dans la vie de l'établissement, analyse croisée des services en lien avec le collège.**

Enfin, afin d'assurer un pilotage et un accompagnement renforcé de cette équipe, un dialogue de proximité plus qualitatif avec les principaux de collège, 5 postes de managers de proximité seront déployés en 2021/2022.

La montée en puissance **de l'équipe de médiation éducative et le renforcement de son encadrement** managérial témoignent de la volonté du Département de répondre mieux encore aux besoins des collégiens, des parents et des acteurs de l'Education nationale mobilisés sur une mission toujours passionnante mais de plus en plus complexe et exigeante.

La médiation éducative se déploie en référence à la convention conclue entre le Département et les **collèves bénéficiaires d'une convention de médiation éducative encadrant les relations** entre les services du Département, le chef d'établissement et le médiateur.